

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

Poste :

Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis cen-  
tral. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

8 Mars 1884.

L'IMPOT SUR LES TRAITEMENTS.

Etablir le budget principalement sur les contributions directes nous paraît un calcul louable pour l'intention, mais scabreux en ce qui concerne la pratique.

Si le paiement des taxes des impôts indirects est toujours sûr, il n'en est pas de même des taxes personnelles. De plus, l'impôt indirect ne blesse personne, et l'impôt direct, en de nombreux cas, devient un acte absolument vexatoire et impitoyable. Ce sont les pauvres qui en souffrent le plus. Par exemple, pour l'impôt sur le loyer, l'administration, plus rigoureuse que le propriétaire qui attend quelquefois son locataire, fait vendre les meubles et achève la ruine du contribuable.

Quant à l'impôt sur les traitements, ce serait une véritable cruauté. Le petit employé est libre de restreindre les effets des contributions indirectes, en diminuant ses dépenses. Il peut équilibrer, par une économie sévère, son mince budget.

La commission de l'assiette de l'impôt exonère les traitements qui ne dépassent pas 4,500 fr.; elle semble considérer comme riche l'employé qui en gagne 4,500. — 4,600 francs pour une famille composée d'au moins trois personnes, c'est pourtant la misère!

Et voyez combien il sera difficile de pressurer ces misérables... L'administration devra poursuivre quand même ceux qui perdront leur place, afin de recouvrer un trimestre échu. Et les difficultés du contrôle? Elles seront innombrables. Comment établir la taxe sur les employés qui changent d'emploi ou vont d'une maison dans une autre? Tel qui gagnait 46 ou 4,800 francs pendant le premier trimestre de l'année, ne gagne plus que 4,500 francs à partir du second trimestre. Et l'administration a établi ses

comptes d'après les chiffres du mois de janvier. Que d'erreurs, que de vexations, que de réclamations!

Le député Ballue et ses collègues ont-ils songé aux difficultés d'application? Il semble que non. Et nous n'avons pas que ce reproche à leur adresser. Ils veulent frapper la classe des employés au bénéfice de la classe des ouvriers. Ils exemptent, en effet, de l'impôt personnel le travail de la journée. En sorte qu'un employé qui gagne 4,500 fr. par an, c'est-à-dire 4 fr. par jour, sera imposé; tandis que l'ouvrier qui gagne 10 fr. par jour, c'est-à-dire 3,600 fr. par an, ne sera pas imposé. Il y a, en outre, ce fait absolument certain qui établit entre le salaire et le traitement une singulière différence: le salaire de l'ouvrier est toujours payé; les appointements ou traitements, pas toujours. Lorsqu'un patron se trouve dans la gêne, dans un moment de crise, il fait les derniers sacrifices pour ne pas ajourner le salaire de ses ouvriers par semaine ou par quinzaine. Quant à l'employé, au commis, on croit qu'il peut attendre et patienter, et l'on ajourne ses appointements, on en fait un créancier. Comment donc celui-ci payera-t-il l'impôt sur un revenu qu'il ne touche pas?

Imprévoyance, faux calcul, injustice, tels sont les caractères de la réforme proposée par la commission de l'assiette de l'impôt. On a critiqué sévèrement cette commission, ce qui ne l'a pas empêchée de persévérer dans ses fantaisies. Nous voulons croire que la Chambre se montrera plus intelligente et jettera au panier un projet aussi impopulaire que mal imaginé.

Chronique générale.

Il n'est question bien entendu que de la fameuse circulaire Schnerb dont nous avons parlé hier.

Les journaux républicains indépendants apprécient comme nous ce document.

La Vérité principalement s'attache à dé-

montrer le parti que peuvent en tirer les royalistes :

« Pour un gouvernement qui veut paraître fort, qui prétend asseoir les destinées de la République sur je ne sais quel prestige à la mode impériale, c'est un mauvais procédé d'avoir l'air si préoccupé des opinions professées au fond de l'âme par chaque citoyen.

« C'est donner prise aux attaques des monarchistes, qui répètent quotidiennement à la Chambre et dans la presse que les scrutins tant de fois répétés ne sont pas l'expression vraie des sentiments du pays, qu'il reste en dehors des suffrages exprimés une puissante minorité, prête à redevenir majorité au premier signal. »

Dans le *Gaulois*, M. Henri de Pène vient en aide aux préfets interrogés par M. Schnerb, et il communique à son ancien collaborateur au *Paris-Journal* les renseignements suivants concernant le parti royaliste :

« Pour apprendre si les comités se sont réorganisés et sur quelles bases, un œil de lynx est inutile. L'œil ordinaire suffit. Oui, ils se sont réorganisés ou se réorganisent partout, et de la façon la plus large et la plus forte. Il n'y a plus d'orléanistes, il n'y a plus de légitimistes, il y a tous les jours moins de bonapartistes et tous les jours plus d'honnêtes gens convaincus que, votre gouvernement étant le déshonneur, la ruine, la persécution et le ridicule, il faut aller au Prince qui représente le plus court chemin de la République à son contraire, c'est-à-dire la monarchie. Or, la monarchie étant représentée sans conteste par M. le comte de Paris, on va à M. le comte de Paris.

« Les nouveaux comités diffèrent des anciens en ce qu'ils sont plus forts, étant aussi dévoués, plus nombreux et recrutés parmi tous ceux à qui la République fait horreur et pitié.

« M. le comte de Paris n'est pas un « prétendant », comme le dit votre circulaire. A son tour, il est devenu un principe, un principe qui est le refuge et qui sera le salut. Il

accueille tous ceux qui viennent à lui, sans leur demander d'où ils viennent et, chaque jour, c'est vous et les vôtres qui lui envoyez du monde. »

Nous croyons que M. Schnerb ne recueillera pas de renseignements plus exacts que ceux que lui fournit charitablement l'éminent rédacteur en chef du *Gaulois*.

On fait courir le bruit que M. Brisson a accepté, le cas échéant, de former un nouveau cabinet. Cette nouvelle paraît provenir de la source Paul Bert.

M. Paul Bert espère ainsi amener M. Ferry à composition. C'est une opinion très-justement accréditée en effet que le cabinet Ferry ne résiste que parce qu'on ne sait pas comment le remplacer. Mais on ne croit pas que M. Brisson, quoi qu'en fort bons termes avec M. Paul Bert, se prête à la combinaison de son ami.

M. Brisson désire n'échanger son fromage du Palais-Bourbon que pour celui de l'Elysée.

On assure que dans une entrevue entre M. Jules Ferry, président du conseil, et M. Paul Bert, l'entente s'est faite au sujet de l'ajournement de la loi de l'enseignement primaire relative à l'augmentation de traitement des instituteurs.

Reste à savoir comment on pourra trouver les ressources nécessaires. Cette question est une question électorale, les députés tiennent à voter ces augmentations en raison de l'influence que peuvent avoir les instituteurs aux élections; l'amélioration du sort des instituteurs est pour eux une question bien secondaire.

On n'a reçu au ministère de la marine aucune nouvelle concernant les opérations de Bac-Ninh qui doivent être commencées déjà. Diverses explications ont été données au sujet du retard apporté dans la marche en avant. Les dernières dépêches reçues au

17 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE SECRET

CHATEAU DE ROCNOIR

Deuxième partie.

HUIT ANS APRÈS.

VII. — L'ATTAQUE DES BLEUS. (Suite)

Les soldats ayant dirigé leur feu au hasard sur les fenêtres, le marquis, à la tête de dix gentilshommes qui formaient la réserve et devaient se porter aux points menacés, répondit par des coups de feu, qui, bien dirigés malgré la demi-obscurité, blessèrent plusieurs soldats.

Dès ce moment, la lutte devint terrible. Les soldats, furieux d'être blessés par des ennemis invisibles, s'attaquèrent avec violence contre la porte, que les uns ébranlèrent, tandis que d'autres cherchèrent à escalader les murs.

Des luttes corps à corps pour se disputer l'entrée d'une fenêtre, pour élargir ou boucher un passage dans les corridors, témoignaient du courage des assaillants et des défenseurs du château.

L'attaque durait depuis plus d'une heure, huit soldats avaient perdu la vie, vingt autres étaient hors de combat, sans que le capitaine pût savoir si ses ennemis étaient atteints.

Les chevaliers blessés ou mourants n'avaient d'autre cri que : Vive le roi ! Ils tombaient sans faire entendre de plainte; ils étaient heureux de mourir pour une cause sacrée.

Le capitaine découragé allait donner le signal de la retraite, lorsque le feu se déclara dans l'aile du château qui atteignit au corps principal du château.

Cet incendie était le fait du pataud, qui, voyant la résistance désespérée et victorieuse des chevaliers, avait déchainé contre eux les éléments destructeurs.

Dans l'ardeur du combat, le marquis avait perdu de vue le chevalier de Penhoëc, qu'il avait envoyé explorer le parc.

Quand il fut menacé de toutes parts par les assaillants, qui redoublaient d'ardeur, et par l'incendie, ce terrible auxiliaire des bleus, le marquis pensa au chevalier de Penhoëc. Il se demanda s'il n'était pas tombé dans un piège, et, avant d'ordonner la retraite qui était commandée par les circonstances, il dépêcha le comte de Falshout, qui était justement renommé pour son courage et sa prudence.

Le comte était chargé de s'assurer que la retraite était libre.

Pendant cinq minutes, les défenseurs du château comballèrent avec un courage surhumain contre les adversaires dont le nombre augmentait sans cesse. C'est que les gardes nationaux, dont la première préoccupation avait été de boire et de manger, repus de viande et surtout surexcités par des libations extraordinaires, exaltés par la nouvelle des succès des soldats, s'élançèrent à leur tour à l'assaut du château.

Le chevalier de Falshout, ayant essayé au bras droit un coup de feu, revint annoncer que le château était cerné de toutes parts.

Dans ce péril extrême, le marquis, voyant qu'ils allaient tous tomber successivement entre les mains de leurs ennemis, résolut de tenter un effort suprême; il donna ordre de cesser le feu et de se réunir dans le corridor.

Les soldats, croyant à une feinte et craignant de tomber dans un piège, hésitèrent un instant. Lorsqu'ils reprirent l'offensive, tous les chevaliers se trouvaient groupés autour du marquis de Rocnoir, qui ne voyait plus d'autre espoir que de réunir leurs efforts sur un seul point, d'écraser sur ce point leurs ennemis étonnés de cette offensive inattendue, de sortir du château et de s'enfuir à travers champs et bois.

Ce plan fut mis à exécution avec courage et habileté. Plusieurs combattants payèrent de leur vie cette audacieuse entreprise. Mais plus de vingt

chevaliers, comtes, barons et marquis, échappèrent ainsi à la hache du bourreau.

Le marquis de Rocnoir erra longtemps de village en village dans un pays qui lui était inconnu. Afin d'échapper plus aisément aux recherches de leurs ennemis, les chevaliers s'étaient dispersés dans la campagne.

Le marquis s'étant procuré un déguisement, se cacha, pendant plusieurs jours, dans les champs, osant à peine s'aventurer dans les villages pour acheter un morceau de pain, lui le marquis de Rocnoir!

Enfin, exténué de fatigue, sentant que la fièvre s'emparait de lui et dominait son énergie, le marquis, après une journée passée dans les bois pour se mettre à l'abri des recherches et surtout pour échapper à la pluie qui tombait à torrents, s'approcha d'une ferme et demanda un gîte pour une nuit seulement.

La fermière, émue à la vue des traits fatigués et distingués de l'inconnu, lui offrit de prendre part au souper commun.

Mais le marquis, craignant d'être découvert, se contenta d'accepter un peu de pain et de vin.

En ces temps troublés, où l'esprit d'indépendance agitait bien des têtes pen faites pour gouverner, des ennemis habitaient sous le même toit.

Ainsi un des domestiques de la ferme, qui, à l'insu de tous, prenait part aux délibérations du

ministère de la marine portent que la pluie ne cesse de tomber dans le delta du fleuve Rouge et le mauvais temps retarde probablement la marche en avant du corps expéditionnaire.

La circulaire de M. Waldeck-Rousseau prescrivant un redoublement de zèle dans l'enrôlement des mouchards a jeté dans les cercles parlementaires un émoi que l'on peut tenir, sans exagération, pour entaché d'hypocrisie.

Comment s'étonnerait-on en effet de voir la République employer les fonctionnaires qu'elle fait payer aux contribuables, non pas à administrer, mais à cuisiner et à espionner pour le compte de la République ? M. Waldeck-Rousseau n'impose aujourd'hui aux fonctionnaires qu'un redoublement de zèle dans la besogne de laquais qu'ils faisaient hier.

#### L'AGRICULTURE SE MEURT.

On se rappelle que l'autre jour, au Sénat, M. de Saint-Vallier a fait un tableau navrant de la situation agricole du département de l'Aisne, florissant il y a quelques années encore, et qui, aujourd'hui, marche à sa ruine complète. Or, ce qui se passe dans l'Aisne, c'est ce qui se passe dans tous nos départements agricoles. Il ne nous parvient pas de journaux de ces régions qu'ils ne nous fournissent chaque jour de nouvelles preuves de ce lamentable état de choses, sous la forme d'annonces de fermes à louer et de vente de trains de ferme, volontaires ou autrement, pour cause de *cessation de culture*.

Qu'ils viennent de la Meuse ou de la Somme, de la Meurthe-et-Moselle ou du Calvados, de l'Aube ou du Pas-de-Calais, de Seine-et-Oise ou autre département de production agricole, toujours le sinistre cliché : « POUR CESSATION DE CULTURE », apparaît à leur page d'annonces, bien heureux quand il ne s'y répète pas plusieurs fois.

C'est ainsi que, dans un seul numéro du *Bien public*, de Dijon, celui du 4<sup>er</sup> mars, nous avons relevé jusqu'à treize annonces de ces ventes de trains de ferme pour *cessation de culture*.

L'agriculture française se meurt. La R. F. attendra-t-elle donc qu'il n'y ait plus moyen de la ranimer pour user du droit qui appartient à la France — le ministre de l'agriculture l'a reconnu — de relever les droits sur le bétail et les céréales ? Où serait-ce que le travailleur de la terre, généralement conservateur, lui paraisse moins digne d'intérêt que l'ouvrier des villes ?

L'Univers raconte l'histoire suivante dont on lui garantit l'authenticité :

« Un député de l'Algérie, M. Letellier, voulant faire parler de lui, mais ne voulant pas, comme Alcibiade, couper la queue de son chien, s'avisait de faire un cadeau à M. Victor Hugo. C'étaient deux chiens magnifiques, deux lévriers algériens qui furent amenés en France, et pour lesquels on

fit faire deux colliers dont chacun portait :

« Offert à M. Victor Hugo par M. Letellier. »

Malheureusement le poète, homme fort pratique, comme on sait, goûta l'idée, promit même peut-être de reconnaître l'intention par quelque poésie « géniale », mais refusa de garder les chiens dont il n'avait peut-être pas la place en son hôtel, et qui, en tout cas, devaient coûter cher à nourrir.

Or, le député Letellier n'était pas plus d'avis de garder à son compte les deux lévriers. Qu'en faire ? En cette occurrence, une idée lui vint. M. de Baudry-d'Asson a des équipages de chiens célèbres. Si on lui offrait les deux lévriers !

Et de fait, M. de Baudry-d'Asson, averti par dépêche et plus généreux que M. Victor Hugo, a fait gracieusement remercier le donateur, dont il accepte le présent.

Heureux chiens, de n'être pas tombés entre les mains d'un maître, qui ne les aurait pas attachés avec des saucisses.

#### LA LAÏCISATION DES HÔPITAUX.

La courageuse campagne du docteur Desprès contre la laïcisation des hôpitaux vient d'arracher à une infirmière laïque un aveu bien inattendu.

Un de nos confrères adresse au savant chirurgien de la Charité le résumé d'une conversation qu'il a eue il y a quelques jours avec l'une des recrues de M. Charles Quentin :

« M. le docteur Desprès nous déteste et nous calomnie ; mais, du moins, en ce qui me regarde (et je ne suis pas la seule), je sais que je fais consciencieusement mon devoir ; néanmoins, je conviens que les meilleures des surveillantes laïques (et il en est de bonnes) ne feront et n'iront jamais, dans la voie des devoirs hospitaliers, aussi loin que les religieuses. Elles atteignent l'*au delà* ; nous sommes l'*en dedans*. »

La *Gazette des Hôpitaux*, qui publie cette lettre, la fait suivre de cette note :

« M. Desprès nous prie d'ajouter, en réponse aux quelques conseillers municipaux qui jugent les médecins des hôpitaux à leur niveau et se refusent à entendre la vérité, que des hôpitaux protestants d'Amsterdam, la capitale de la Hollande, sont desservis par des religieuses. »

#### LES SŒURS DE CHARITÉ EN ALLEMAGNE.

A la suite de l'interpellation qui a eu lieu, ces jours-ci, à la Chambre des députés de Prusse, au sujet des Sœurs de charité, et qui a tant occupé la presse, un journal protestant, le *Volksbote*, de Hanovre, a dit entre autres :

« Depuis la publication de la loi du 4 juillet 1880, qui autorise les ministres de l'intérieur et des cultes à approuver la création de nouveaux établissements de Sœurs de charité, il a été fondé 55 nouveaux établissements et 2,335 nouveaux membres ont été reçus. En cela, les filles catholiques donnent un bel exemple aux filles évangéliques,

car nos établissements de diaconesses demandent sans cesse des membres plutôt que des dons. »

A son tour, le comité de l'Association pour secourir les Sœurs de charité (tous les neuf membres du comité sont protestants) a publié un appel au public pour solliciter les dons devant servir à l'entretien des pauvres et des malades. Il y est dit :

« Les Sœurs de charité soignent les malades et les indigents sans distinction de confession, et à Hanovre surtout, plus de protestants que de catholiques. La vie des Sœurs est une vie de dévouement et de sacrifices, tout le monde le sait ; que nos concitoyens leur fournissent donc les moyens de remplir la tâche qu'elles se sont imposée. »

#### GRÈVES ET DÉSORDRES.

De criminelles tentatives d'intimidation se produisent dans le bassin houiller du Nord contre les ouvriers qui veulent reprendre leur travail.

On a fait partir une cartouche de dynamite dans la cave de la maison d'un mineur, Édouard Botte, qui avait déjà été menacé de mort.

A Escaudin, une explosion s'est produite dans la maison de M. Henri Herbaud. Deux cartouches de dynamite jetées dans la cave ont causé des dégâts matériels peu considérables. Personne n'a été blessé. La gendarmerie fait une enquête.

« Tout le bassin houiller est calme », dit néanmoins la dépêche, imperturbablement satisfaite, de l'agence Havas.

Le préfet du Nord a reçu hier, à la sous-préfecture de Valenciennes, l'agitateur Basly et les délégués mineurs d'Anzin.

Le préfet leur a proposé d'accepter les modifications suivantes aux conditions premières consenties par la Compagnie :

1° Une augmentation du prix d'entretien des galeries proportionnellement à leur longueur ;

2° Le paiement d'une indemnité annuelle et proportionnelle aux ouvriers raccommodeurs renvoyés des chantiers et qui n'ont pas droit à la retraite ;

3° Le paiement d'avance sur la quinzaine en cours à tous les ouvriers qui reprendraient leur travail.

Roubaix, 6 mars.

Une rixe a eu lieu entre les grévistes de Leers et les ouvriers qui voulaient travailler. La gendarmerie a eu beaucoup de peine à repousser les grévistes, les femmes surtout.

#### CES BONS ALLEMANDS !

On envoie de Barbezieux, à la Charente, les renseignements suivants qu'il est utile de faire connaître, surtout aux habitants de la campagne :

« Vous signaliez, il y a quelque temps, la présence, dans nos campagnes, de certains industriels suspects qui offrent des marchandises d'origine allemande à nos cultivateurs.

Il est bon de signaler spécialement les agissements de colporteurs, dont l'accent révèle assez l'origine, et qui vendent de toiles à bluter en se faisant audacieusement accompagner par le garde-champêtre, qui ne se doute nullement de l'acte auquel il prête les mains.

Voici comment ces sujets de M. de Bismark opèrent : Ils entrent chez ces braves gens et demandent à voir le blutoir. Pendant que l'un d'eux amuse le client, l'autre déchire la toile si l'on n'a pas l'œil sur lui. Un jour ou l'autre il faut bien la remplacer, et l'Allemand est là pour faire ses offres de service. Ces gens-là vendent leur toile au mètre courant, vous disent que cela vous coûtera dix à douze francs et placent leur toile ; mais comme elle n'a que 45 centimètres de largeur, il se trouve que, l'opération faite, vous avez à déboursier une somme beaucoup plus considérable.

Victime de ce truc, je viens vous prier de donner au fait le plus de publicité possible, afin de mettre le public en garde. »

#### LE NOUVEAU-NÉ DE M<sup>me</sup> PAULE MINK.

Les soins que M<sup>me</sup> Paule Mink donne à la cause de l'émancipation de la femme ne l'empêchent pas de donner à la France de nombreux héritiers de son nom.

Elle habite, comme on sait, Montpellier avec son mari, M. Négro, un ancien ouvrier mécanicien. On se rappelle qu'il y a deux ans, elle mit au monde un petit garçon qui, du reste, vécut à peine quelques semaines, et auquel les parents eurent l'idée de donner les prénoms de *Lucifer-Blanqui-Vercingétorix*. Le bureau de l'état civil, à la mairie de Montpellier, refusa d'inscrire Lucifer. M. Négro-Mink tint bon — et fut condamné à quelques francs d'amende par le juge de paix, pour défaut de déclaration régulière à l'état civil.

L'amende n'a pas enlevé à M. Mink ses idées sur les prénoms. En effet, M<sup>me</sup> Paule Mink étant de nouveau accouchée, il y a quelques jours, d'un garçon, M. Négro-Mink s'est présenté à la mairie et a voulu faire inscrire son nouveau-né sous les prénoms de : *Spartacus-Blanqui-Révolution* !

Le bureau de l'état civil a refusé d'enregistrer Spartacus-Blanqui-Révolution — et M. Négro-Mink, de son côté, n'a pas voulu faire inscrire son fils, ce qui lui vaudra, sans nul doute, quelques francs d'amende.

M. Négro a adressé, de plus, au ministre de la justice, une lettre où il se plaint qu'on lui ait refusé, à l'état civil de Montpellier, l'inscription de son enfant. « Les noms qu'il veut lui donner, dit-il, n'ont à ses yeux rien d'extraordinaire, ils expriment la lutte des esclaves, des misérables, et le suprême espoir des opprimés. Puisqu'il y a des enfants appelés : Patience, Constance, Clémence, n'y en aurait-il pas qu'on pût appeler Révolution, qui n'est que la condensation du progrès humanitaire ? »

club d'un bourg voisin, ayant, comme la fermière, remarqué l'air distingué du marquis, se dit que c'était sans doute un ci-devant qui fuyait la colère du peuple.

Aussi ne tarda-t-il pas à prendre la résolution de le faire arrêter pendant son sommeil.

Il partit aussitôt pour le bourg de Valberg, afin de faire son rapport. C'est ainsi qu'on appelait une dénonciation, qui, en ce temps de troubles, était toujours accueillie et conduisait presque infailliblement à l'échafaud.

#### VIII. — LE PATAUD.

Le marquis de Roenoir, que nous avons vu caché dans une ferme, après la vaillante défense du château de Bernay, reposait d'un sommeil pénible, lorsque, vers deux heures du matin, il entendit ouvrir la porte de l'étable où la fermière lui avait permis de prendre quelque repos.

L'homme dont la tête est mise à prix ne perd pas un instant de vue sa terrible situation. La nuit même lui offre des dangers.

Aussitôt le marquis se leva sur son séant et écouta.

Il ne tarda pas à se convaincre que l'étable était envahie par des bleus qui le cherchaient. Aussitôt il se blottit le plus profondément qu'il put dans le fenil, en évitant tout mouvement trop accentué qui eût révélé sa présence.

Les limiers de l'échafaud cherchèrent en vain pendant quelque temps, et ils allaient se retirer et continuer leurs investigations dans une autre partie de la ferme, lorsque le pataud fit entendre une exclamation joyeuse. Le pourvoyeur de la guillotine avait aperçu la place où le marquis s'était arrangé une couchette entre deux tas de bottes de foin, couchette qu'il n'avait pas osé ou qu'il n'avait point eu le temps ou la pensée de faire disparaître.

— Tudieu ! s'écria le pataud, le gîte de l'aristocrate est encore tout chaud.

— Où donc ? demanda le sergent.

— Qu'un de vos hommes garde la porte et la baïonnette en avant. Embrochons l'ennemi de la république.

C'est ainsi qu'en 1793 on mettait en pratique la maxime : *Fraternité*.

— Entends-tu, aristocrate du diable ? s'écria le pataud avec un affreux ricanement.

Pendant cette perquisition, la fermière faisait des vœux pour que le malheureux qui lui avait demandé une nuit de repos ne payât pas de sa tête l'hospitalité qu'elle lui avait accordée.

Mais telle était la terreur qui régnait alors, que la fermière n'osa pas protester contre la violation de son domicile. Elle devait même s'estimer heureuse que la présence d'un aristocrate dans sa demeure ne lui fût pas imputée à crime.

Cependant les gendarmes, conduits par le pataud,

poursuivant leurs recherches, s'avancèrent du côté où le marquis se trouvait caché.

Il ne tarda pas à sentir le mouvement produit par les bottes du sergent, qui lui froissait le crâne.

La crainte d'être découvert dompta sa douleur.

Lorsqu'ils furent arrivés à l'extrémité du grenier, les gendarmes, voyant leurs recherches infructueuses, dirent au pataud :

— Nous avons tout parcouru ; évidemment l'aristocrate n'est pas là.

Le marquis respira plus librement. La mort semblait s'éloigner de lui.

On renait si aisément à l'espérance !

Mais le danger ne tarda pas à reparaitre plus menaçant encore.

Le pataud, bondissant de rage, plongea avec violence sa baïonnette dans le tas de foin. Le marquis en ressentit la secousse et instinctivement en trembla.

L'homme le plus courageux ne peut se défendre d'une certaine émotion lorsqu'il se trouve, dans le calme de la réflexion, en face de la mort qui le poursuit.

— Faites comme moi, cria le pataud aux gendarmes.

Et il bondit de droite et de gauche, enfonçant partout sa baïonnette.

Il passa auprès du marquis et sa baïonnette effleura sa chevelure.

Un pouce plus bas, le marquis était mort.

— Piquons, piquons partout, cria le pataud, dont la colère augmentait avec l'inutilité de ses recherches, et nous embrocherons l'aristocrate.

Le marquis comprit qu'il était perdu s'il ne tentait pas un effort suprême.

Il passa lentement la tête entre deux bottes de foin, jeta des yeux hagards autour de lui et aperçut une lucarne.

Un instant, il croit d'abord apercevoir le salut.

Mais, ô douleur ! il est à craindre qu'il ne puisse atteindre la lucarne ou qu'il ne soit aperçu avant d'y arriver.

Puis ne se tuera-t-il pas en se précipitant de cette lucarne ?

Ces réflexions, que nous devons lentement transcrire, furent faites avec la rapidité de l'éclair qui illumine la tempête comme le génie guide l'homme dans le danger.

Le bruit strident des baïonnettes, qui s'entrechoquaient en s'enfonçant dans le foin, le fit tressaillir.

Tandis que le pataud et les gendarmes sont à quelque distance de lui, il se glisse, arrive près de la lucarne, et, avec l'énergie que donne le danger suprême, il bondit et s'accroche aux parois.

Un cri de rage retentit.

Le pataud l'a aperçu.

Le misérable vise le marquis et l'atteint au bras au moment où il se précipite d'une hauteur de vingt pieds.

(A suivre.) J. GONDY DU JARDINET.

## ÉTRANGER

**ALLEMAGNE.** — L'ouverture du Parlement allemand a eu lieu avant-hier. Dans le discours du trône, l'Empereur déclare que les relations de l'Empire avec les puissances étrangères sont très-satisfaisantes. Il fait ressortir les tendances pacifiques de l'Allemagne et la solidarité des intérêts de ce pays avec les puissances voisines et amies, qui assurent, autant qu'il est permis aux hommes de le prévoir, le maintien de la paix, non-seulement pour l'Allemagne, mais aussi pour les autres Etats.

» L'amitié héréditaire de l'Allemagne avec les cours des empires voisins et l'accueil fait au prince impérial en Italie et en Espagne prouvent, ajoute l'Empereur, que le prestige de l'Allemagne à l'étranger s'appuie sur la confiance que notre politique inspire aux souverains et aux peuples.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 mars.

Les transactions n'ont pas été beaucoup plus nombreuses encore aujourd'hui ; la cote néanmoins a témoigné d'une fermeté plus grande. De nouvelles, point ; il est donc de l'intérêt de tous de faire quelques efforts pour soutenir le marché, et c'est ce que l'on a fait.

Les rentes françaises se sont avancées de quelques points, l'on peut ainsi considérer les cours actuels comme bien établis pour l'avenir.

Le 3 0/0 perpétuel s'est avancé à 76.40 ; on a gagné le cours de 77.32 sur l'amortissable ; quant au nouveau, il progressé de 17 centimes sur hier à 76.57. Le 4 1/2 0/0 ne fait pas moins preuve de fermeté ; il se relève à 106.02.

Les actions des principales Sociétés de crédit sont assez soutenues.

La Banque de Paris à 860. Le Crédit Foncier demeure ferme à 1,235. Toujours nombreux achats d'Obligations Foncières 1879 à 445.

Celles de 1883 atteignent 345. Le public de l'épargne sait distinguer les bonnes valeurs, aussi continue-t-il à adresser des demandes suivies de ces titres qui lui offrent un revenu rémunérateur joint à des garanties très-importantes.

Le Crédit Industriel et Commercial garde une fermeté qui inspire toute confiance aux capitaux de placement. On cote 675. Les Sociétés de crédit étrangères ont fléchi.

La Banque Ottomane réactionne à 638, on annonce que le dividende de cette année sera d'environ 15 fr. inférieur à celui du précédent exercice.

Baisse assez sensible sur l'Italien à 93.65. L'Égypte 6 0/0 à 332.50.

Le marché du Suez est très-soutenu ; nous donnerons dans notre Revue financière de la semaine notre appréciation sur l'économie des conventions de Londres, que M. de Lesseps va soumettre à l'approbation des actionnaires le 12 courant.

De tous les chemins, l'Orléans est celui qui continue à avoir les honneurs du marché. On atteint aujourd'hui 1,225. Le Lyon cote 1,245. Le Nord se tient à 1,700. L'Est reste stationnaire à 740.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous apprenons que deux élèves des dames de la Retraite de Saumur, M<sup>lles</sup> Berthe Frugier et Gabrielle Venon, viennent d'obtenir le brevet du premier degré devant la Faculté de Rennes siégeant à Angers.

### L'AUGMENTATION DES IMPÔTS.

Le montant des trois premières contributions directes (impôt foncier, impôt personnel-mobilier, impôt des portes et fenêtres) figurait au budget de 1860, en principal et centimes additionnels, pour 391 millions. Ce même montant figure au budget du présent exercice pour 559 millions.

En vingt-cinq ans, les trois contributions qui pèsent le plus sur la propriété immobilière ont donc augmenté de près de moitié. Et le gouvernement songe à les accroître encore !

### LES IMPORTATIONS DE CÉRÉALES.

Nous trouvons au *Journal officiel* le relevé des quantités de froment importées et exportées du 1<sup>er</sup> août 1883 au 15 février 1884.

Pendant ce laps de temps, nous avons importé 5,746,956 quintaux métriques de grains et farines, et nous n'en avons exporté que 89,786.

Différence à payer par nous : 5,657,170 quintaux.

Voilà qui vient à l'appui des plaintes légitimes que, dans ces dernières années, l'agriculture française n'a cessé de faire entendre.

N'est-il pas urgent d'aviser aux moyens

de mettre nos cultivateurs, par d'importants dégrèvements d'impôts, en mesure de lutter contre les importations étrangères ?

## Le Concert de la Musique municipale

M. WEBER

La musique municipale de Saumur donnait mercredi à ses souscripteurs, dans les salons de la Mairie, le troisième concert de la saison. Affluence toujours aussi nombreuse que sympathique.

Cette fête de famille n'offrait pas moins d'attrait que les soirées précédentes.

Au commencement de l'hiver, nous applaudissions M. Navone, qui joue de la harpe à la manière de Godefroid, et M. Lynen, violoniste très-distingué.

Il y a deux mois, c'était M<sup>me</sup> Rita Lelong qui charmait l'auditoire. M. Weber, l'éminent violoncelle solo du théâtre et des concerts populaires d'Angers, avait bien voulu accepter le modeste rôle d'accompagnateur.

Cette fois, le remarquable artiste est venu, mais en qualité de virtuose, prêter de nouveau son concours à notre Société musicale. On a aussi remarqué, mercredi dernier, M. Massé, chanteur comique, et une réunion d'amateurs de Saumur.

A tout seigneur, tout honneur. M. Weber, musicien de la bonne école, joue avec sentiment, sans emphase ni mauvais goût, et surtout avec une parfaite justesse ; il sait faire chanter son instrument avec toute l'expression désirable. Le succès de M. Weber a donc été complet dans la fantaisie sur la *Fille du Régiment*, et aussi, peu après, dans une adorable *Berceuse* — composition sublime de M. Edmond Weber, son frère — que beaucoup croyaient appartenir au grand maître, son illustre homonyme, et dans la charmante *Gavotte de Popper*. Electrifié par le beau talent de M. Weber, l'auditoire a témoigné son ravissement à plusieurs reprises par des applaudissements prolongés.

Puisque l'occasion nous est offerte de parler de M. Weber, quelques lignes biographiques sur cet artiste éminent ne seront peut-être pas hors de propos.

M. Paul Weber est né à Strasbourg. Son père, qui fut pendant trente ans alto-solo au remarquable orchestre que possédait le théâtre de Strasbourg avant la guerre, fut son premier professeur. Après avoir terminé ses études au Conservatoire de cette ville, dirigé par M. Hasselmans, le jeune artiste partit pour la Suisse où il resta trois années. Le baron van Derwies l'ayant remarqué à l'orchestre de Berne, ne tarda pas à se l'attacher. A Nice l'hiver et à Lugano l'été, Paul Weber était au même pupitre que le célèbre violoncelliste Oudshoorn, qui le prit en affection et lui donna de sages conseils. La mort du baron ayant donné la volée aux instrumentistes d'élite qui composaient le remarquable orchestre de la villa des Fleurs, Paul Weber trouva de suite un brillant engagement à l'orchestre de Pau, dirigé par M. Constantin. Il suivait ce chef d'orchestre l'été à Royan. C'est là que le président de l'Association artistique d'Angers rencontra, en 1882, M. Weber et lui confia, à son orchestre, la succession du regretté violoncelliste Stengers, qui venait de mourir. Comme nous le disons plus haut, il est le frère de M. Edmond Weber, le compositeur de talent qui fit représenter, sous la direction Marck, un opéra (*Rosita*) sur la scène angevine.

M. Paul Weber a opté pour la France. Il est Français et bien Français, ce qui ne l'empêche pas d'admirer la musique des grands maîtres allemands.

Mais revenons au concert.

M. Massé, encore inconnu à Saumur, nous est arrivé atteint d'un rhume bien constaté ; aussi a-t-il cru devoir demander l'indulgence avant sa lamentation comique, *I m'a r'fusé son parapluie*. Malgré ce désagrément, pourtant si bien de circonstance dans cette chansonnette, le jeune artiste s'est montré plein de verve et d'entrain, et l'*Homme aux grands pieds* de même que les *Général* ont provoqué tour à tour des explosions de rires et de bravos. Espérons que M. Massé n'hésitera pas, dans une semblable occasion, à revenir se faire entendre parmi nous ; il peut être certain de n'y rencontrer que des amis.

Le chœur à quatre parties, *Tableaux champêtres*, a été très-bien exécuté par un certain nombre d'amateurs de notre ville. Au nom de tout le public, nous leur adressons des remerciements et des félicitations.

M. Guidé jeune, l'habile hautboïste bien

connu, a tenu le piano avec une rare distinction.

Nos encouragements et nos éloges à la musique municipale qui, sous la direction de son chef infatigable, a enlevé sans hésitation des morceaux très-difficiles, l'ouverture de la *Caravane*, de Grétry, et une fantaisie sur le *Trouvère*. Elle a terminé la soirée par la brillante valse intitulée le *Prince Oscar*.

Pour cette année, croyons-nous, le printemps apparaissant bientôt à l'horizon, les concerts de la Mairie sont terminés. Nous entendrons désormais nos jeunes musiciens dans le Square, au milieu des fleurs et de la verdure.

L. D.

## LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard Saint-Michel, 78.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. ; Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n° 125.

**TEXTE.** — Jacques Offenbach, par Alphonse Baralle. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Boutarel. — Revue musicale, par Alphonse Baralle. — Les tribulations d'un artiste compositeur à Paris, en 1812 (Pietro Belloni, de Naples), par Édouard Grégoir. — Quinzaine dramatique, par Jean de la Ferme. — Concerts populaires, par Gutello. — Revue des concerts, par Carle Rhemour. — Double concours de la *Musique Populaire*. — Variété : Le portefeuille d'un vieux cabotin, par Alphonse Baralle. — Concours et festivals annoncés. — Nouvelles diverses.

**MUSIQUE.** — Marche pour le piano, par M. Ch. Lefebvre. — *Cantatille de Bettine*, à deux voix, par M. A. Guérault.

**ILLUSTRATION.** — Portrait de Jacques Offenbach.

Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement ne coûte absolument rien.

Un numéro spécimen est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

## GRAND SUCCÈS ! — NOUVEAUTÉ MUSICALE

## MUGUET ET MYOSOTIS

Marzurka brillante pour piano,

PAR SAMUEL FISCHER.

En vente chez l'auteur, rue d'Orléans, 49, Saumur.

## Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7<sup>e</sup> année).

LUNDI 10 mars 1884,

1<sup>re</sup> représentation de

## L'AMOUR MÉDECIN

Opéra-comique en 3 actes et un prologue d'après Molière, par Charles Monselet, musique de F. Poise.

Représenté pour la 1<sup>re</sup> fois sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 20 novembre 1880.

DISTRIBUTION :

Sganarelle .....	MM. Solve.
Ciltandre .....	G. Le Roy.
Desfontandès .....	Lamy.
Tomès .....	Ch. Isaac.
Macrot .....	Labranche.
Bahis .....	Carell.
Lisette .....	M <sup>lles</sup> H. Gérald.
Lucinde .....	Delafayo.
M. Josse .....	MM. Allain.
M. Guillaume .....	Fauchoux.
Champagne .....	Hennesse.
Un notaire .....	Baudin.

## LES CHARBONNIERS

Opérette en 1 acte, de M. Philippe Gille, musique de J. Costé.

Distribution :

Pierre Cargougnol .....	M. Lamy.
Thérèse Valabrègue .....	M <sup>lles</sup> B. Dalbret.
Bidard .....	MM. Labranche.
Tardivel .....	Carell.

## LES DEUX AVEUGLES

Opérette en 1 acte, de J. Moineaux ; musique de Jacques OFFENBACH.

Distribution : Patachon, M. Isaac. — Giraffier, M. Lamy.

ORDRE : 1. *Les Deux Aveugles* ; 2. *L'Amour médecin* ; 3. *Les Charbonniers*.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

## BOURSE DE PARIS

DU 7 MARS 1884.

Rente 3 0/0 .....	76 50
Rente 3 0/0 amortissable .....	77 35
Rente 3 0/0 amortissable nouveau .....	76 60
Rente 4 1/2 .....	104 75
Rente 4 1/2 (nouvelle) .....	105 95

## LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 8 mars 1884.

*Chronique parisienne*, par Alceste.

*Chronique générale de la Semaine*, par Emile Faure.

*Micheline Avrial*, roman inédit (suite), par Paul Perret.

*La pêche chez les Égyptiens*, 3 gravures, par H. Bouchot.

*La Chine méridionale* (suite), 1 gravure, par Archibald Colquhoun.

*Le Prince et le Pauvre*, roman (suite), 4 gravures, par Marc Twain.

*Courrier théâtral*, par Gabriel Levasnier.

*Le Chat et les Pigeons*, 1 gravure, par H. Bouchot.

*Sphinxiana*.

*Bibliographie*, par Ferguson.

*La Semaine financière*, par J. Belletrud.

Abonnement : Un an, 18 fr.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

**Le Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEORFROY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs.

**AVIS** Nous engageons les malades atteints de douleurs, rhumatismes, goutte, sciaticque, lumbago, maux de reins, névralgies, constipation, et en général d'une affection quelconque provenant d'un vice ou altération du sang, à lire la lettre suivante :

« Monsieur, je ne saurais trop vous remercier du TOPIQUE et du SIROP de BOCHET IODÉ DE BERTRAND AINÉ que vous m'avez envoyé, car, depuis sept ans, je souffrais de douleurs aux reins. J'avais parlé à plusieurs médecins qui n'ont pu me guérir, j'aurais dû vous écrire plutôt pour vous remercier, mais j'ai attendu pour voir si ma guérison était complète. Je n'avais plus d'appétit et je ne pouvais plus travailler ; mais depuis que j'ai employé votre SIROP de BOCHET IODÉ BERTRAND AINÉ, j'ai repris mon travail et j'ai bon appétit. Enfin, Monsieur, je suis radicalement guéri, j'en ai fait part à plusieurs de mes amis qui doivent vous avoir écrit. »

Recevez, etc.

» Désiré THOMAS.

» Verrier à Sars-Poteries (Nord).

NOTA. — Exiger sur chaque produit la signature « BERTRAND AINÉ », car il existe des imitations. — Notice gratis. — Les flacons de *Sirop* se vendent 2 fr. 50 et 5 fr. ; les *Topiques* 1 fr. 50 ; franco en ajoutant 0 fr. 75 en sus. — S'adresser à la pharmacie BERTRAND AINÉ, HANTZER, successeur, place Bellecour, à Lyon. Dépôt : pharmacie LAUMONDAIS, place de la Bilange, Saumur.

31 RÉCOMPENSES DONT 12 MÉDAILLES D'OR

44 ans de succès.

ALCOOL DE MENTHE

## DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires

ET LE SEUL VÉRITABLE

Souverain contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise. — Excellent aussi pour la toilette et les dents.

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries et épiceries fines. — Se méfier des imitations, et, pour éviter toute confusion, exiger le véritable nom de H. de RICQLÈS, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette de chaque flacon.

## EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.



**PERSONNE NE PEUT** reprendre de passer l'hiver sans être pris par un Rhume, une Grippe ou Bronchite, dont les conséquences peuvent être fâcheuses. Faites usage, dans ce cas, du Sirop pectoral THIBON qui vous soulage instantanément. — Prix : 2 fr. — Dépôt.

Ph. LAUMONDAIS, place de la Bilange, 5.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 42, rue du Marché-Noir, Et de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

## VENTE

SUR LICITATION

Entre Majeurs et Mineurs

En Sept lots,

DE DIVERS

## IMMEUBLES

Consistant en :

LOGEMENT, TERRE et VIGNE,

Situés communes de Trèves-Cunault et de Chenehutte-les-Tuffeaux,

Dépendant des successions des époux LOURIU-GAGNEUX.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, dans la maison ci-après désignée, à Trèves, commune de Trèves-Cunault, le dimanche trente mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le premier mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Florestine Louriou, épouse assistée et autorisée de M. Charles Vrain, avec lequel elle demeure à Préban, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, et celui-ci pour la validité ;  
2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Vinet, majeure, sans profession, demeurant à Trèves-Cunault,

Demandeurs, ayant M<sup>e</sup> Le Ray pour avoué ;

Contre : M. Louis Daviau, cultivateur, demeurant au Petit-Veau, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Louis et Marie Daviau, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec la dame Augustine Louriou, décédée,  
Défendeur, ayant M<sup>e</sup> Beurepaire pour avoué ;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Etienne Vinet, perrayer à Trèves, subrogé-tuteur des mineurs Louis et Marie Daviau, sus-nommés ;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, par le ministère de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, commis à cet effet, procédé à la vente sur licitation des immeubles dépendant des successions des époux Louriou-Gagneux, sur les lotissements et mises à prix ci-après, fixés d'office par le Tribunal.

### DÉSIGNATION.

#### I. Commune de Trèves-Cunault.

1<sup>er</sup> Lot.

Un logement, situé à Trèves, comprenant une principale cave à cheminée avec caveaux au fond de cette cave, autre caveau à côté servant d'écurie, le tout sous un roc appartenant à M. Maupoint, cour devant ces caves dans laquelle se trouvent un ancien pressoir, un puits et une petite chambre, le tout formant un ensemble contenant environ trois ares, joignant au levant M. Joteau, au midi la rue, au couchant et au nord M. Maupoint.

Mise à prix, mille francs, ci. 1.000

2<sup>e</sup> Lot.

Environ sept ares de terre, situés à la Saulaie, joignant d'un côté un ruisseau, d'autre côté Vinet, d'un bout le même, d'autre bout M. Maupoint.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

#### II. Commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

3<sup>e</sup> Lot.

Environ douze ares quarante centiares de terre, situés au Haut-Gourdet, joignant d'un côté Moreau, d'autre côté et d'un bout Vrain, d'autre bout Amant Rocher.

A reporter... 1.100

Report... 1.100  
Mise à prix, deux cents francs, ci. 200

4<sup>e</sup> Lot.

Treize ares soixante-quinze centiares de terre, situés aux Molières, joignant au couchant Joseph Vrain, au levant un chemin et au nord Etienne Vinet.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200

5<sup>e</sup> Lot.

Six ares quatre-vingts centiares de terre, afflées de rangées de vigne et d'arbres fruitiers, situés au Haut-Gourdet, n<sup>o</sup> 1309, section A du plan cadastral, joignant au levant et au midi Auguste Louriou, au couchant Michel et au nord un sentier d'exploitation.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

6<sup>e</sup> Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, situés à la Grande-Pièce, joignant d'un côté Julien Rocher, d'autre côté Toussaint Rocher, à chaque bout un chemin.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

7<sup>e</sup> ET DERNIER LOT.

Treize ares soixante-quinze centiares de terre, situés aux Déris, joignant au levant Lepay, au midi Leroux, au couchant Vinet, au nord Martin.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200

Total des mises à prix, mille neuf cents francs, ci. 1.900

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE RAY, 42, rue du Marché-Noir, avoué poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> C.-T. BEUREPAIRE, rue Cendrière, avoué co-litigant ;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire, à Gennes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait, certifié conforme, dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le huit mars mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur (hôtel Blancier), place de la Bilange, 23.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

## UNE MAISON

AVEC SES DÉPENDANCES

Située à Saumur, rue de la Petite-Bilange et place du port St-Nicolas,

Servant aujourd'hui d'auberge et occupée par M. Bancelin.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LAUMONIER.

## A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ

A la Chaise, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant :

MAISON, grand jardin potager, terre et bois, le tout en un seul tenant d'une contenance de 5 hectares 55 ares, joignant MM. de Montlaur et Thoreau et la route de Gennes.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire. (140)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884, BEAU ET VASTE

MAGASIN Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

Etude de M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Beaufort.

## A CÉDER

Immédiatement,

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Un excellent ATELIER de Peintre-Vitrier, avec Magasin de Papiers peints, dans des conditions avantageuses. — Pays riche.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit notaire.

Etude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau.

## A VENDRE

## UN PRÉ

De 3 hectares 7 ares,

En Russé, près Villebernier.

Bon placement.

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite de saisie-exécution,

Le lundi 10 mars 1884, à 1 heure après midi

A Saumur, ancienne route de Tours, au domicile de M. Boret-Orry.

Il sera vendu :

Chaises, fauteuil, bureau à rallonges en chêne sculpté, buffet en chêne blanc, chaises en frêne cannelées, table à rallonges, table de toilette, commode à dessus de marbre, armoire, lit de fer ;

Draps, serviettes, torchons, mouchoirs de poche, garde-robe de femme, couette, couvertures, traversins ;

Vaisselle, verrerie, batterie de cuisine en fer blanc et en cuivre, fontaine en cuivre, horloge avec sa boîte ;

Tombereau, charrette à deux chevaux et quantités d'autres bons objets. On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (174)

## A CÉDER

## UN BON FONDS DE PATISSERIE ET CONFISERIE

Situé dans un des plus beaux quartiers d'Angers.

Riche installation — Belle clientèle. Prix modéré.

S'adresser à M. MARCHAND, notaire, boulevard du Haras, ou à M. ROBIN, expert-comptable, rue Ménage, 23, Angers. (175)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

## MAISON

Rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 29.

Un 1<sup>er</sup>, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ;

Au 2<sup>e</sup>, deux chambres à coucher, au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine ; diverses servitudes ; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

## A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique ;

Vin rouge vieux à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

Etude de M<sup>e</sup> GABILLON, notaire à Ingrandes.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

## BELLE PROPRIÉTÉ DES CHESNAIES

Près le bourg d'Ingrandes, à 3 kilomètres de Saint-Patrice (ligne de Tours à Nantes),

Comprenant : bâtiments de maître et de basse-cour, bâtiments de fermier, vastes et jolies caves, vendangeoir, cuves, pressoir et accessoires, cours, jardin d'agrément, jardin potager, terres et vignes de très-bon crû.

Le tout d'un seul tenant et contenant 10 hectares 12 ares.

Jolie vue, chasse et pêche.

S'adresser, pour traiter, à M. CHAUMIN-BENARD, à Gizeux ;

Et, pour tous renseignements, à M. Jacques ROCHEREAU, expert à Ingrandes, et audit M<sup>e</sup> GABILLON.

## GUIGNON

Courrier de Saumur à Baugé,

Se charge de toutes les commissions pour Baugé et pour la ligne.

Service de voitures à volonté le jeudi et le samedi. Service régulier de Saumur ; départ à 4 heures du soir.

Hôtel des Voyageurs, à Saumur.

## A VENDRE

VOITURE DE VOYAGE presque neuve. — Occasion.

S'adresser au bureau du journal.

## ON DEMANDE

DES

## OUVRIERS BIJOUTIERS

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

## AU GAGNE-PETIT

NOUVEAUTÉS

M. PETIT-SALMON demande un apprenti.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme jardinier, la femme comme femme de service.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une femme pour faire le service de femme de chambre ; bonne lingère et connaissant le service d'intérieur.

S'adresser au bureau du journal.

UNE CUISINIÈRE, âgée de 45 ans, demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

UN GARÇON, muni de bons certificats, demande une place de cocher.

S'adresser au bureau du journal.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon 1872, Paris 1855, 1867 et 1878, Londres 1862, Amsterdam 1883, Troyes 1883, etc.

## BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM F<sup>rs</sup>, D<sup>rs</sup>, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M<sup>me</sup> V. Lardeux, coutelier-bandagiste.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## HUITRES — POISSONS FRAIS

M<sup>me</sup> TORSEAU, écaillère, place de la Bilange, prévient sa nombreuse clientèle qu'elle tient à sa disposition du Saumon et autres poissons toujours très-frais et qu'elle peut en fournir tous les jours et à des prix très-moderés.

Huitres vertes de Marennes de première qualité, toujours très-fraîches.

On peut s'adresser au magasin de M. ROUCHER, Bazar Saumurois.

## AUX ÉLÉGANTS

## CHEMISERIE MODÈRE

## M. MONTEL

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

## AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

Manufacture de Pianos et Orgues

12 Médailles d'honneur.

## LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

## DES BOISSONS GAZEUSES

Guide Manuel du Fabricant

Volume illustré de 80 planches, indispensable aux personnes qui veulent s'occuper de cette lucrative industrie. — Chez tous les Libraires et chez l'auteur HERMANN-LACHAPPELLE, J. BOULET & C<sup>ie</sup>, Succ<sup>rs</sup>, 31, Rue Boineau, Paris (ancien Faubourg Poissonnière, 144) PRIX : 5 FRANCS.

## CHOCOLAT GUÉRIN-BOUFRON

Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUFRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents ; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (246)